

# L'eau en 2 pages



N°1  
Juillet 2023

## Un plan pour l'eau à l'échelle nationale

Le 30 mars dernier, Emmanuel Macron a dévoilé un Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Que pouvons-nous retenir de ses « 53 mesures pour l'eau », réparties dans 6 chapitres ?

Ce plan touche tous les usages liés à l'eau, au regard de leurs incidences sur la quantité disponible, et sur sa qualité : agriculture, industrie, habitat, eau potable, etc. Il s'adresse aux collectivités, notamment pour la gestion de l'eau potable, aux acteurs économiques (agriculture, industrie), mais également aux particuliers pour des actions destinées à économiser la ressource.

### L'objectif de réduire les prélèvements

Un objectif est affiché : une réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2050. Pour cela, un ensemble de thématiques sont abordées. Citons l'eau potable, les économies d'eau dans l'habitat, les techniques d'irrigation, la récupération des eaux de pluie, la préservation des zones humides, les pollutions diffuses d'origine agricole, etc.

Des évolutions sont annoncées sur des volets réglementaires pour les conditions de déclaration des forages, pour la réutilisation des eaux usées. Le plan annonce également une facilitation des conditions d'intervention des Conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière. Une nouvelle génération d'Aquapôts est annoncée.

Le document présenté reprend quelques thèmes déjà inscrits dans l'action publique : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Il formule par ailleurs quelques objectifs en termes de recherche et d'innovation en s'appuyant sur des dispositifs nationaux ou européens déjà en place.

La question de la communication est aussi présente, notamment dans l'objectif de mieux informer et de prévenir les situations de tension.

### Peu de concret pour répondre aux enjeux

Ce plan rassemble aujourd'hui une liste d'intentions, énonce des prévisions de mesures, mais formule en fait peu d'éléments concrets.

Par ailleurs des questions restent sans réponse aujourd'hui, et principalement sur le déploiement de moyens financiers.

Un montant de 475 millions d'euros supplémentaires par an dès 2024 à l'échelle nationale pour les Agences de l'eau est certes affiché, mais le mécanisme permettant aux Agences de percevoir cette somme n'est pas formulé.

### Poursuivre notre action avec les outils existants

Au regard des enjeux que nous rencontrons aujourd'hui, c'est peut-être en priorité sur la question de l'alimentation en eau potable que nous devons agir. Nous devons, avec l'ensemble des collectivités, poursuivre notre travail pour sécuriser la ressource en eau, pour améliorer les rendements des réseaux. L'objectif est de garantir à tous les nivernais une eau au robinet de bonne qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et dans les prochaines décennies, en tenant compte du changement climatique.

Et pour cela nous ne pouvons pas attendre d'éventuelles évolutions, mais utiliser au mieux les outils qui existent, et notamment les programmes d'intervention des Agences de l'Eau.

Plus d'informations :

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-action-gestion-resiliente-et-concertee-eau>

## Le plan de résilience de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a publié, le 22 mars, son plan de résilience 2023-2024. Il se décline en quatre appels à projets.

Le premier concerne les projets de gestion de l'eau favorables à la renaturation des espaces urbanisés dans les agglomérations et cœurs de village.

Le deuxième est directement lié à la biodiversité, dans l'objectif de maintenir, améliorer et quelquefois restaurer les milieux humides ou aquatiques.

Le troisième concerne les équipements destinés à une sobriété face à la raréfaction de la ressource. Citons les travaux d'économie d'eau dans l'industrie et dans les bâtiments.

Le quatrième est destiné à réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable.

Plus d'informations sur le site de l'Agence de l'eau :  
[agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr)



# Allons-nous manquer d'eau cet été ?



Lac de Pannecière (source Nièvre Tourisme)  
Cette retenue sert au soutien du débit de l'Yonne.

Les retenues d'eau utilisées pour le soutien d'étiage ont pour la plupart retrouvé au printemps un niveau de remplissage suffisant, à l'exception toutefois du barrage de Naussac, qui permet de réguler le débit sur l'Allier ; son remplissage est aujourd'hui voisin de 47 %.

## Le risque de sécheresse est donc présent

Avec un faible niveau des nappes, des rivières et des plans d'eau, des conditions météorologiques en mai très défavorables, le risque de sécheresse est aujourd'hui bien présent. Les conditions climatiques des prochains mois sont pour cela déterminantes.

Précisons enfin qu'en lien avec le changement climatique nous observons des tendances dans la répartition annuelle des pluies sur le débit des cours d'eau ainsi que sur la sécheresse des sols.

Et nous retiendrons une fréquence accrue des événements extrêmes : inondations ou sécheresses. Il demeure donc essentiel de ne pas relâcher nos efforts pour bâtir nos stratégies d'adaptation en intégrant la question de la ressource en eau.

### Pour plus d'informations sur la situation hydrologique :

- site internet de la Préfecture de la Nièvre : [nievre.gouv.fr/](http://nievre.gouv.fr/)
- site internet du Bureau de recherches géologiques et minières : [brgm.fr/](http://brgm.fr/) ;
- site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : [bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/](http://bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/) ;
- site internet de l'Établissement public Loire (EPL) pour le remplissage des barrages de Naussac et Villerest : [eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages](http://eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages)
- site internet de Seine Grands Lacs : [seinegrandslacs.fr](http://seinegrandslacs.fr)

Une grande partie de la France connaît aujourd'hui un déficit en eau, notamment sur le pourtour méditerranéen et sur le sud du Massif central.

Dans notre département la situation était presque normale jusqu'en avril. Mais elle s'est beaucoup dégradée en mai.

Un premier arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau a été signé le 7 juin, un second le 22 juin. Des restrictions s'appliquent désormais sur une grande partie du département. Notons que deux secteurs sont classés en « alerte renforcée » : le bassin du Sauzay et le bassin de la Vrille.

Avec une absence de pluie pendant presque un mois (du 12 mai au 10 juin), un fort ensoleillement et des épisodes venteux, les sols se sont considérablement asséchés et les débits des cours d'eau ont chuté.

Le niveau des nappes est quant à lui classé de « modérément bas » par le BRGM.

## Rencontre avec les gestionnaires de l'eau potable.

Plus de 70 personnes, gestionnaires de services d'eau, représentants de l'État, des Agences de l'Eau étaient réunies à l'initiative du Conseil départemental le 30 mai 2023 pour échanger sur les questions liées à l'eau potable.

L'état des lieux réalisé par le service Eau a servi de support aux discussions et chacun a pu s'appropriier les enjeux concernant la nécessaire amélioration des rendements des réseaux, la sécurisation de l'approvisionnement notamment face aux épisodes de sécheresse et la qualité de l'eau distribuée. Les échanges ont porté également sur l'évolution qui devra se mettre en place avant le 1er janvier 2026 avec un transfert de la compétence vers les communautés de communes et communautés d'agglomération.

Le document diffusé lors de la réunion est accessible sur le site du Conseil départemental. Rubrique

Cadre de Vie / L'accompagnement des territoires.

Évolution des précipitations à Guipy sur la période octobre 2021-juin 2023. (source hydro.eaufrance.fr)

Nous remarquons sur le graphique le manque de précipitations sur les cinq premiers mois de 2022, et un mois de juillet 2022 très déficitaire. Nous remarquons également le manque de pluie en février 2023, et une situation qui se rétablit depuis mars.

